



# **POUR UNE STRATÉGIE CONCERTÉE EN FAVEUR DES JEUNES SORTIS DE FORMATION INITIALE SANS DIPLÔME**

**2017**

---

## PREAMBULE

---

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022<sup>1</sup> fait du droit à l'orientation et à l'accompagnement personnalisé tout au long de la vie l'une de ses priorités.

Ainsi, il est rappelé dans l'introduction de l'orientation I que : « *L'orientation et l'accompagnement tout au long de la vie s'imposent comme des enjeux clés afin de permettre à chacun de penser son parcours et son évolution professionnelle.* »

Sur la base de ce constat, le Service Public Régional de l'Orientation et de l'Évolution Professionnelle (SPRO-EP<sup>2</sup>), coordonné par la Région, a l'ambition majeure « *de permettre à chaque individu d'exercer son droit à s'orienter tout au long de la vie et de bénéficier d'une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseau* ».

Dans cette perspective, le SPRO-EP doit participer à construire, pour chacun, des parcours de réussite tant en matière d'insertion professionnelle qu'en termes d'aspirations personnelles. Il est, en particulier, un levier pour permettre aux jeunes ayant prématurément quitté le système scolaire d'être accompagnés dans la construction d'un projet professionnel. En effet, l'absence de qualification est la difficulté majeure d'accès au marché du travail comme en témoigne le sur-chômage persistant des jeunes concernés.

Face à cet enjeu, la loi du 5 mars 2014 confie aux Régions, en lien avec les autorités académiques, la coordination des actions de prises en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire via les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux décrocheurs (PSAD).

Cette nouvelle responsabilité de coordination vient conforter la mobilisation déjà ancienne de la Région, en faveur de la lutte contre le décrochage. Afin de diminuer le nombre de jeunes bretons en situation de décrochage et dans le but d'apporter à chacun d'entre eux une solution adaptée à ses aspirations et ses besoins, la Région entend contribuer, en lien étroit avec l'Éducation Nationale, à une mise en réseau de qualité entre l'ensemble des acteurs mobilisés sur ces questions. Dans un souci de cohérence et de mise en synergie des différentes initiatives, cette nouvelle responsabilité de coordination régionale ainsi que l'activité des PSAD sont partie intégrante du SPRO-EP.

Ce document « cadre de références », centré sur le décrochage en formation initiale - scolaire et en apprentissage, constitue un point d'appui pour développer la dynamique partenariale souhaitée. Il identifie les phénomènes en jeu et les responsabilités des différents acteurs. Il énonce les orientations et les principes d'actions qui doivent être à l'œuvre dans les 17 PSAD bretonnes et précise les différentes fonctions constitutives de la coordination régionale.

Il s'appuie sur les préconisations de l'étude régionale menée en 2015, en collaboration avec le PREFAS Bretagne - Askoria : « Le déploiement en région Bretagne de la lutte contre le décrochage ».

Ce cadre de références a été élaboré en concertation avec les autorités académiques, l'Association Régionale des Missions Locales et les responsables des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs. Il a été présenté au sein du Comité politique de coordination régionale de lutte contre le décrochage et en Commission Orientation Tout au long de la Vie du Comité Régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Ce cadre de référence s'inscrit dans les objectifs du chantier n° 7 - *Prévenir les ruptures de parcours et favoriser leur sécurisation* - du CPRDFOP qui engage notamment la Région et ses partenaires sur la prévention des ruptures précoces de scolarité.

---

1. Le CPRDFOP a été signé le 10 juillet 2017

2. Depuis la signature du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles en juillet 2017, le terme de Service Public Régional de l'Orientation et de l'évolution professionnelle a été acté afin de réaffirmer la place des transitions professionnelles au sein de ce service.

---

## TABLE DES MATIERES

---

<b>I. LE DECROCHAGE : ENJEUX ET MOBILISATION .....</b>	<b>5</b>
I.1. Une préoccupation générale et, tout à la fois, une attention ciblée .....	5
I.2. Des données qui restent à préciser et sécuriser .....	5
I.3. Un cheminement singulier et un processus multidimensionnel .....	8
I.4. Un contexte européen incitatif .....	9
I.5. Un cadre national qui, progressivement, se structure .....	10
I.6. La compétence régionale .....	11
<b>II. LE CADRE REGIONAL EN BRETAGNE .....</b>	<b>12</b>
II.1. Une Région fortement engagée .....	12
II.2. Les enjeux d'une coordination régionale affirmée .....	13
II.2.1. Une coordination déterminée par 4 grands principes .....	13
II.2.2. Des éléments de constats .....	14
II.2.3. Un rôle central des PSAD .....	15
II.2.4. Des objectifs de coordination régionale .....	16
<b>III. LA COORDINATION REGIONALE .....</b>	<b>18</b>
III.1. Les orientations .....	18
III.1.1. Vers une harmonisation des pratiques des PSAD .....	18
III.1.2. Une affirmation du binôme Mission locale et CIO .....	19
III.1.3. Mobilisation collective des acteurs et dynamisation des partenariats .....	20
III.1.4. Mutualisation, regards croisés, réflexivité et partage de pratiques .....	21
III.1.5. Valorisation de l'innovation et de l'expérimentation .....	22
III.1.6. Pour une meilleure connaissance du décrochage en Bretagne .....	23
III.2. Les instances de pilotage et de suivi .....	23
III.2.1. Le niveau régional .....	23
III.2.2. A l'échelle locale et territoriale .....	24
<b>Vers une dynamique partagée État-Région, en faveur de la réussite de tous les jeunes ..</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>26</b>
1. Les missions des responsables de PSAD .....	27
2. Le réseau partenarial .....	28

---

## I. LE DECROCHAGE : ENJEUX ET MOBILISATION

---

### I.1 Une préoccupation générale et, tout à la fois, une attention ciblée

La lutte contre le décrochage est une priorité dans de nombreux pays, les sociétés s'intéressant à ce problème en raison des enjeux humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités qu'il recoupe. Recouvrant initialement des préoccupations liées à l'absentéisme et au respect de l'assiduité, la terminologie relative au décrochage s'est élargie à la question générique de l'échec scolaire et aux sorties sans diplôme en fin de la formation initiale.

Faire référence au décrochage amène à porter une grande attention à la question de la non-diplomation et passe par la prise en compte de sujets connexes : reconnaissance des inégalités éducatives, mise en lumière de la situation des enfants issus de milieux défavorisés, ruptures de scolarité qui seraient liées au harcèlement, carences éducatives, difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, désœuvrement et comportements marginaux...

Plus récemment, les actions concernant la prise en compte du décrochage - entendu alors dans un sens générique - font parfois écho aux préoccupations concernant la non-occupation des jeunes sortis du système scolaire, quand bien même ils seraient diplômés. Associée à la prévention et la lutte contre le décrochage, la terminologie de la « persévérance » met en avant l'approche par les motivations tout en soulignant le besoin, pour chaque jeune, d'être encouragé et soutenu de manière durable par ses proches et par la communauté éducative.

En France, c'est en 2009 que la catégorie institutionnelle des « décrocheurs scolaires » susceptibles de bénéficier d'une aide publique dans ce domaine est précisée<sup>3</sup>. Il s'agit des « anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire ». C'est un décret du 31 décembre 2010<sup>4</sup> qui fixe ce niveau de qualification correspondant à l'obtention : « soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation ». Le Conseil régional de Bretagne s'appuie sur cette définition légale pour construire ses politiques publiques.

### I.2 Des données qui restent à préciser et sécuriser

Il existe aujourd'hui deux indicateurs<sup>5</sup> permettant de cerner le décrochage, le premier concerne le nombre annuel de nouveaux décrocheurs (approche en terme de « flux »), le second concerne la proportion de non diplômés dans la population à un moment « t » (approche en terme de « stock »).

Les chiffres de l'INSEE/MEN-DEPP (au national) renseignent sur le « taux de sortants sans diplôme ». Cet indicateur de flux mesure -entre deux périodes- le nombre d'élèves de plus de 15 ans sortants du système de formation initiale sans diplôme du second cycle du secondaire. Au niveau national, ce chiffre, en baisse constante, est de 98 000 jeunes pour 2016 et est estimé à 80 000 pour 2017<sup>6</sup>.

---

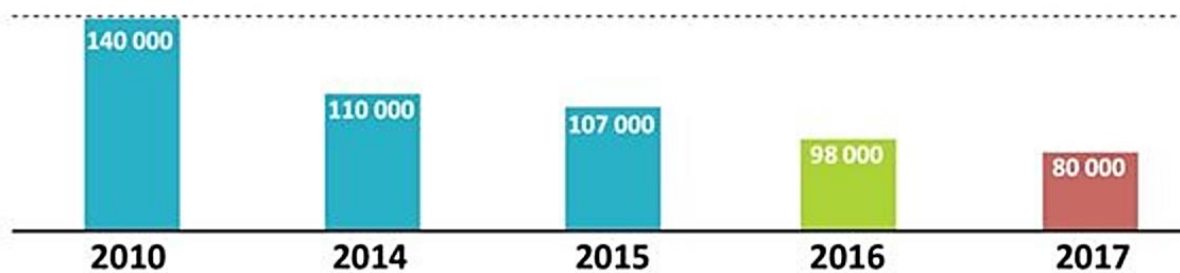
3. Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, JORF n° 0273 du 25 novembre 2009

4. Décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'éducation, JORF n° 0001 du 1er janvier 2011, page 53

5. On exclut ici les chiffres du SIEI qui ne sont pas issus de calculs statistiques mais d'une action de repérage effectuée par les établissements scolaires, selon des critères réglementés mais qui restent peu stabilisés donc non fiables.

6. <http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

## Une baisse continue du flux de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme\*



DEPP / Enquête emploi - Indicateurs MENESR - En prévision

\*en France métropolitaine et Dom

Le taux de « sorties précoces » mesure, parmi tous les jeunes de 18 à 24 ans, la part de ceux qui sont en dehors de tout système de formation et qui ne possèdent pas de diplôme du second cycle du secondaire. Ce taux permet de quantifier le nombre de jeunes avec un faible niveau d'étude ou de qualification dans une classe d'âge donnée à un instant « t ». En 2015, pour la France, il s'établissait à 9,3% (contre 12,6% en 2010) <sup>7</sup>.

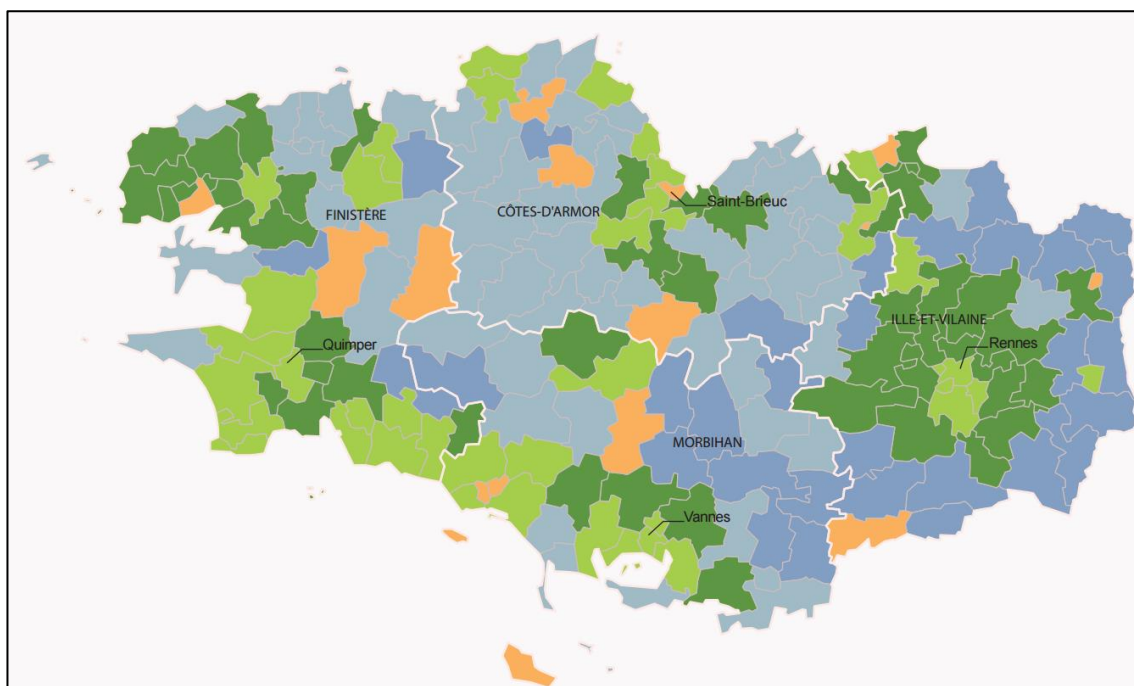
Au niveau régional, l'académie de Rennes est l'une des académies les moins touchées par le décrochage scolaire. La part des jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système éducatif sans obtenir de diplôme est de 6,9 % selon les données les plus récentes publiées par le ministère de l'Éducation nationale.

Rappelant que le décrochage scolaire est très dépendant du milieu d'origine et des conditions de vie, une récente étude du CEREQ <sup>8</sup> met en lumière qu'en Bretagne aucun territoire ne cumule l'ensemble des risques sociaux du décrochage identifié par les chercheurs (fragilités économique, familiale et culturelle).

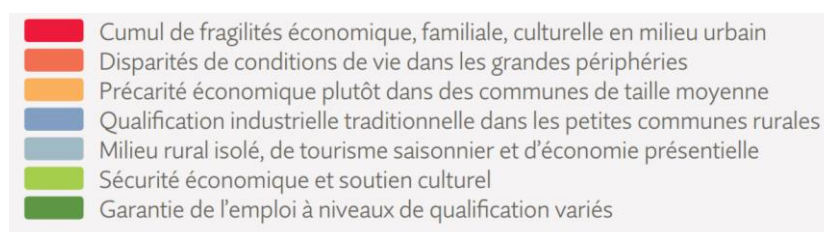
Cependant, le travail cartographique du CEREQ pointe des disparités infrarégionales importantes. Un canton sur dix est dans une situation de précarité économique qui peut constituer un facteur d'échec scolaire dont les cantons de Saint Brieuc, Loudéac, Brest, Lorient, Saint Malo ou encore Carhaix-Plouguer.

7. Ibid.

8. CEREQ, DEPP. (2016). Atlas des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage en France métropolitaine et dans les DOM (données 2011). <http://www.education.gouv.fr/cid106032/atlas-des-risques-sociaux-d-echec-scolaire-l-exemple-du-decrochage-france-metropolitaine-et-dom.html#Introduction>



Source : INSEE, RP 2011, Revenus fiscaux localisés, Calcul et cartographie : Céreq - ESO CNRS, Caen



Autre nuance, si la Bretagne a l'un des plus faibles taux de sortie sans diplôme et si le phénomène de sortie sans diplôme est tendanciellement à la baisse au niveau national, l'Académie de Rennes est l'une des académies présentant la plus faible baisse entre 2006 et 2013 (-0,1 % pour une moyenne nationale de -1%) voire une légère hausse du nombre de jeunes sans diplômes ne poursuivant pas d'études pour le Finistère (+0,4%)<sup>9</sup>.

Ces éléments invitent à être vigilant sur un phénomène considéré comme mineur en Bretagne. Ils incitent à poursuivre et accroître les efforts pour que l'objectif de réussite éducative pour tous et toutes soit une réalité. Car, même en Bretagne, encore trop de jeunes sortent du système scolaire sans diplôme.

L'enjeu humain est crucial pour une population surexposée à certains risques : les sans-diplômes se trouvent le plus souvent au chômage, notamment de longue durée, occupent plus souvent des emplois précaires et peu qualifiés et présentent un état de santé dégradé par rapport à une population diplômée. Et les chances, pour leur enfant, de réussir à l'école sont plus réduites.

Par ailleurs, les études tendent à montrer que plus le décrochage est rare, plus il est pénalisant. Il semblerait en effet plus difficile d'être en difficulté scolaire dans une académie où les bons élèves sont proportionnellement plus nombreux : effet de stigmatisation plus forte, dispositifs moins étoffés ...

Concernant plus spécifiquement les ruptures de contrat d'apprentissage, sur les 12 100 contrats d'apprentissage signés avec des entreprises bretonnes arrivant à échéance en 2014, 75% sont arrivés à terme, sans rupture<sup>10</sup>. Ainsi, 3 000 contrats ont été rompus avant le terme prévu du contrat : 21,7%

9. Géographie de l'école, 12ème édition, 2017

10. <http://www.gref-bretagne.com/Publications/Parcours-et-insertion/Rupture-apprentissage/Ruptures-de-contrats-d-apprentissage-en-Bretagne-a-echeance-2014>

en période intermédiaire (ruptures se produisant après la période d'essai et avant le passage de l'examen) et 3,2% en période post examen. Pour la deuxième année consécutive, le taux de rupture en période intermédiaire enregistre une diminution (-0,5 point), après cinq années d'augmentation. Enfin, à l'identique des années précédentes, les ruptures en apprentissage diffèrent selon les profils des jeunes, les diplômes visés et les spécialités et domaines de formation.

### **I.3 Un cheminement singulier et un processus multidimensionnel**

Le processus qui aboutit au décrochage est la traduction de problématiques à la fois individuelles et sociales. L'histoire personnelle, les origines sociales, culturelles et géographiques, l'environnement familial <sup>11</sup> sont repérés par les travaux scientifiques comme pouvant jouer un rôle dans le risque de décrochage.

L'organisation de l'école, les relations avec les professeurs, la taille des classes et de l'établissement, sa composition sociodémographique ou le climat scolaire influencent aussi le décrochage. Celui-ci interroge le système éducatif dans son ensemble. Selon les auteurs de l'évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage, menée en 2014 <sup>12</sup> : « *le terme décrochage scolaire traduit [...] une prise de conscience de la responsabilité du système éducatif. Il interroge la conception du système scolaire français depuis les origines avec notamment un historique de sélection des élèves dans la logique de production d'une élite et une séparation entre les sphères pédagogiques et éducatives. Il interroge aussi la conception de la formation des enseignants. Or la politique éducative revendique la réussite de tous les élèves et une réussite qui ne soit pas uniquement scolaire. Le décrochage est en quelque sorte un analyseur du système éducatif français. Il représente l'aspect visible, extrême, de l'échec scolaire et une réalité inacceptable du système scolaire.* »

Outre ces facteurs sociaux et scolaires qui peuvent se combiner, les événements et les motifs directement explicatifs des ruptures de scolarité peuvent aussi être multiples. De fait, le décrochage concerne des jeunes aux profils et parcours très différents.

Appréhender le décrochage comme un parcours singulier, c'est considérer que ce processus peut se développer tout au long de la scolarité, commençant parfois dès le plus jeune âge et se cristallisant lors des séquences de transition : entrée en CP, arrivée en 6<sup>ème</sup>, affectation en lycée...

Différents symptômes, tout au long de la scolarité, démontrent les risques pour le jeune de décrocher : difficultés scolaires, rejet de l'école, troubles du comportement, absentéisme. A ce sujet, Pierre-Yves Bernard analyse ce processus en distinguant trois grandes phases <sup>13</sup> :

- La difficulté scolaire précoce qui se perçoit par des malentendus entre la famille, l'enfant et l'institution scolaire : attentes divergentes, non intériorisation de certains codes, non-respect de consignes...
- Les difficultés scolaires - ennui, dévalorisation de soi, refus du travail, problèmes de discipline...  
- qui peuvent se transformer en rejet de l'école,
- Le décrochage « hors les murs » qui débute par de l'absentéisme puis par une sortie définitive du système scolaire.

C'est un processus de dégradation progressive résultant d'une succession ou combinaison de ruptures plus ou moins spectaculaires. Celles-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière et une prise en charge précoce et individualisée afin qu'elles ne s'amplifient jusqu'à l'abandon scolaire.

**La diversité des profils des jeunes sortants du système éducatif sans diplôme, la diversité de leurs parcours appelle à une diversité d'approche et un travail en réseau afin de proposer à chacun un soutien et les solutions les plus adaptés.**

---

11. Céreq Bref n° 171 - janvier 2001

12. Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage, SGMAP, 28 mars 2014

13. Le décrochage scolaire, Pierre Yves Bernard, Que sais-je ? 2015

## I.4 Un contexte européen incitatif

Au sein de l'Union Européenne (U.E.), promue au titre de la stratégie Europe 2020, la prévention et la lutte contre le décrochage constituent un axe stratégique prioritaire car « *pour l'économie et la société dans leur ensemble, des taux élevés d'abandon scolaire ont des effets à long terme sur l'évolution de la société et la croissance économique. Les personnes ayant abandonné l'école prématurément ont tendance à moins participer aux processus démocratiques et y sont des citoyens moins actifs.* »<sup>14</sup>

Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'objectif général actuel est de ramener le taux d'abandon scolaire de 14,4 % (2009) à moins de 10 % d'ici 2020, ce qui correspond à un engagement pour la France d'abaisser ce taux de 12,5 % à moins de 9,5 %. Dans ce domaine, l'U.E. n'exerce pas de compétences transférées, la stratégie européenne s'appuie sur la fixation d'objectifs communs, se traduit par des incitations stratégiques laissant une place à des modes d'action spécifiques par pays ; elle passe par la détermination d'indicateurs de résultats harmonisés ainsi que par des suivis évaluatifs, rendus régulièrement publics. Par cette « méthode ouverte de coordination » (MOC), l'U.E. tend à favoriser une émulation positive des politiques menées contre l'abandon scolaire à partir des trois grands registres d'actions repris au sein des politiques nationales et locales : *prévention, intervention et compensation/remédiation.*

### Les trois registres d'action<sup>15</sup>

- Les actions préventives visent à faire évoluer les déterminants du décrochage, c'est à dire les facteurs socio-économiques, socioculturels et socio-éducatifs pesant sur la persévérance scolaire, la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ces actions préventives s'entendent dès le plus jeune âge et passent par des campagnes de mobilisation de l'opinion, par un accès aux apprentissages de base, par le renforcement des compétences des jeunes et des familles en matière d'orientation ou encore par la promotion des différentes voies de réussite. Sur ce dernier point, les programmes d'action visant l'engagement des jeunes, l'accès au service civique ou encore ceux qui soutiennent la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes générations constituent des pistes fructueuses.
- Les interventions visent les jeunes connaissant des risques de décrochage. S'organisant à partir du dépistage précoce des situations de fragilité, elles veulent agir sur le caractère processuel du décrochage avant que les ruptures soient avérées. Les interventions élaborées et mises en œuvre dans le cadre du Réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi)<sup>16</sup> et/ou de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) de l'Education nationale comme par exemple les Actions d'Accueil et de Remobilisation correspondent à ce second registre d'action.
- Les remédiations visent à compenser un décrochage effectif. Elles passent par le repérage et le contact des jeunes non diplômés et/ou non en emploi en vue d'un accompagnement mobilisateur vers la formation et, si possible, la qualification. C'est autour de ce troisième registre que s'organisent la compétence régionale et le programme de travail des PSAD - plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

14. Commission Européenne, « *La lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020* », Communication au Parlement Européen, au Conseil et au CESE et aux Comités des Régions, 31/01/2011

15. ASKORIA (2015). « *Le déploiement en région Bretagne de la lutte contre le décrochage* ». Etude évaluative, accompagnement méthodologique et scientifique, p.22-23.

16. Réseaux FOQUALE : ils mobilisent les ressources de l'Education nationale pour lutter contre le décrochage et développent des solutions innovantes relevant à la fois de l'intervention et de la remédiation.



## I.5 Un cadre national qui, progressivement, se structure

La loi d'orientation sur l'éducation de 10 juillet 1989 stipule qu'aucun enfant ne doit sortir du système éducatif sans qualification. Le Programme « NouvelleS ChanceS » et la circulaire du 17 mai 1999<sup>17</sup> insistent sur la nécessité d'un pilotage national, sur la mise en place de structures locales innovantes et sur l'individualisation des solutions proposées aux jeunes qui sortent ou risquent de sortir sans qualification.

A la fin des années 2000, l'abandon précoce de scolarité, le décrochage et la non diplomation deviennent des objets à part entière des politiques publiques. La circulaire du 9 février 2011<sup>18</sup> introduit des mesures très opérationnelles vis-à-vis du décrochage scolaire telles que le système interministériel d'échange d'informations (SIEI) et les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) ; alors que l'accord national interprofessionnel d'avril 2011 identifie des nouvelles ressources dans le but de mobiliser les Missions locales sur ce domaine d'action.

- Le SIEI identifie les jeunes de plus de seize ans, sortis prématurément de leur cycle de formation avant d'avoir obtenu leur diplôme et qui ne se sont pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation des apprentis. Cet échange d'informations est prévu selon les termes des autorisations accordées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Deux fois par an, les listes sont transmises aux responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
- Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs créées sur l'ensemble du territoire national ont comme double mission de contacter et d'accompagner vers une formation, un processus de qualification et/ou d'accès à l'emploi, les jeunes de seize ans et plus ayant décroché de la formation initiale. Cette double mission d'entrée en contact et d'accompagnement personnalisé prend appui sur les acteurs de l'Éducation nationale, de l'enseignement diocésain, des autres dispositifs de formation initiale (CFA, MFR, établissements de formation maritimes et agricoles...), de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Diminuer par deux le nombre de décrocheurs d'ici 2017 devient l'objectif du Plan « *Tous mobilisés contre le décrochage* » de novembre 2014<sup>19</sup>, qui articule trois axes :

- mobiliser l'ensemble des acteurs dont les parents
- agir sur le volet préventif
- donner une nouvelle chance à ces jeunes de se qualifier en favorisant la souplesse et la flexibilité des formations.

Dans ce cadre, une semaine de la persévérance scolaire est organisée dans chaque académie. L'effort de formation de la communauté éducative est renforcé. Un numéro unique permet aux jeunes en situation de décrochage de contacter un conseiller pour obtenir des informations sur les solutions les plus adaptées. Un guide opérationnel apporte outils et méthodes afin de nourrir l'action locale des acteurs des PSAD<sup>20</sup>.

Autre traduction de ce Plan, le retour en formation initiale devient un droit opposable<sup>21</sup> et une application en ligne « *Reviens te former* » est mise en place, qui propose au jeune d'être contacté au téléphone par un conseiller puis d'être accompagné vers le retour en formation. Enfin, la « *Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République* » rendue publique le 22 janvier 2015, prévoit le déploiement de crédits budgétaires supplémentaires ainsi qu'une campagne de communication en direction des jeunes bénéficiaires des nouvelles dispositions du droit au retour en formation.

17. Circulaire n° 99-071 du 17 mai 1999 relative à l'organisation des enseignements scolaires

18. Circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 relative à l'organisation et à la mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation

19. Le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme étaient de 98 000 en 2016 contre 140 000, cinq ans auparavant.

20. Ce guide a été publié en mai 2015 à l'initiative du ministère de l'Éducation Nationale, du ministère du travail et de l'Association des Régions de France (ARF).

21. Tout jeune de 16 à 25 ans ayant rompu sa scolarité peut bénéficier d'un complément de formation qualifiante afin d'acquies un diplôme ou une qualification : décrets n° 2014-1453 et 2014-1454 promulgués le 5 décembre 2014 et précisés par une circulaire du 20 mars 2015.

## **I.6 La compétence régionale**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale est venue conforter la place des Régions comme chefs de file du Service Public Régional de l'Orientation et a permis un nouveau transfert de compétences aux régions, pour en faire de véritables autorités organisatrices en matière de formation professionnelle. Les Régions sont désormais chargées de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Cette même loi du 5 mars 2014 (article 22) attribue aux Régions, en lien avec les autorités académiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la responsabilité de la coordination des actions de prises en charge des jeunes sortis sans qualification. Les autorités régionales (Recteurs, Préfet de région, Président du Conseil Régional) définissent ensemble les conditions de mise en œuvre effective de la loi sur leur territoire, sous forme d'une convention État-Région, annexée à l'accord cadre national, relatif à la mise en œuvre du Service Public Régional d'Orientation tout au long de la vie et à la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle, signé le 28 novembre 2014 entre l'État et l'Association des Régions de France.

En Bretagne, la Région s'est mobilisée tôt, affirmant son engagement pour la prévention du décrochage dans l'ensemble des voies de formation, dès l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) 2011-2015 puis confirmant, dans le « Cadre de Références du Service Public Régional de l'Orientation », voté en avril 2015, le rôle des PSAD en tant qu'acteurs du SPRO.

---

## II. LE CADRE REGIONAL EN BRETAGNE

---

### II.1 Une Région fortement engagée

En décembre 2015, le Conseil régional de Bretagne et l'État ont signé une convention relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. Prenant appui sur l'accord-cadre conclu entre l'État et l'Association des Régions de France<sup>22</sup>, ainsi que sur la mise en place du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle, cette convention réaffirme la nécessaire coordination des interventions de chaque institution et explicite les engagements des différents partenaires.

Ainsi, la Région « coordonne, en lien avec les autorités académiques, les actions de prise en charge des jeunes concernés » ; elle doit également veiller à « la cohérence et la complémentarité des différentes solutions proposées aux jeunes, que celles-ci relèvent de la formation sous statut scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle ». Cette nouvelle responsabilité positionne le Conseil régional comme pilote des actions de remédiation en lien avec l'ensemble des acteurs de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Ces actions doivent faciliter la réorientation des jeunes et leur assurer les conditions d'un retour en formation pour accéder à une qualification ou un emploi durable.

Le Conseil régional de Bretagne s'est engagé très tôt dans la lutte contre le décrochage scolaire. Dès 2010, une convention signée avec le Rectorat, définissait des axes communs d'intervention pour prévenir le décrochage et assurer la continuité du parcours des jeunes vers la qualification et l'insertion. Des coopérations internationales ont ainsi contribué à développer des dynamiques d'observation et d'expérimentation : échanges avec le Conseil inter-ordres de l'éducation de la province de Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec (2011-2013), implication aux côtés d'autres régions européennes dans le cadre du réseau EARLALL, à partir de 2014<sup>23</sup>.

En 2011, un Comité de coordination régionale sur la problématique d'accès à la qualification des jeunes est installé, associant le Conseil régional de Bretagne, le Rectorat et la Direccte. Créée en 2012, avec un fort soutien de la Région, la Chaire de Recherche sur la Jeunesse assure, au sein de ce Comité, une fonction d'assistance scientifique. Ce Comité est chargé de mettre en place un système de suivi du décrochage et de définir des axes prioritaires d'une politique régionale partenariale. La question du décrochage se retrouve ainsi inscrite dans les documents stratégiques tels que la Charte en faveur des jeunes, adoptée en 2011 et réactualisée en 2013 (*Engagements 24 à 27*) ou encore le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) 2011-2015 (*Orientation prioritaire N°1*).

S'inscrivant dans cette dynamique, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne réalise en 2013 une étude : « *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?* ».

Puis en octobre 2014, une démarche de concertation interinstitutionnelle, rassemblant l'ensemble des acteurs opérationnels des 17 PSAD de Bretagne, est lancée. Afin de bénéficier d'un accompagnement scientifique et méthodologique sur le sujet du déploiement de la lutte contre le décrochage sur le territoire breton, le Conseil régional s'est associé au PREFAS Bretagne-Askoria. Cette collaboration s'est finalisée par la publication d'un rapport et de recommandations en octobre 2015<sup>24</sup>.

---

22. BOEN n° 31 du 27-08-2015 relatif à la Convention type entre l'État et la Région xxx relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. 6 p.

23. European association for regional and local authorities for lifelong learning : Association européenne des autorités locales et régionales pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

24. ASKORIA (octobre 2015). « Le déploiement en région Bretagne de la lutte contre le décrochage. Etude évaluative, accompagnement méthodologique et scientifique ». Rapport final, 114 p. Éléments de synthèse, 20p.

Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences, la Région utilise de multiples leviers en faveur de la qualité de vie lycéenne qui participent à prévenir les sorties prématurées du système scolaire : investissements dans les lycées, carte des formations, projets éducatifs... Ces engagements sont réaffirmés dans une déclaration commune entre le Conseil régional de Bretagne et le Rectorat afin de mener une action concertée au service de la réussite et de l'épanouissement des lycéens de Bretagne en mai 2016.

En mobilisant l'ensemble de ses partenaires, acteurs de l'orientation, de l'insertion et de la formation, et particulièrement les membres du SPRO-EP, la Région souhaite apporter à chaque jeune ayant quitté le cycle de formation initiale (dans le système scolaire comme en apprentissage), des solutions pérennes et adaptées à ses besoins. La Région veut ainsi assurer la sécurisation des parcours des jeunes décrocheurs, réduire le délai entre leur sortie du système scolaire et leur prise en charge afin de n'en laisser aucun sans solution. Il s'agit donc bien ici de redonner un accès effectif aux droits pour chacun, conformément aux valeurs du SPRO-EP que sont l'égalité et la simplicité d'accès pour tous les publics, ainsi que la neutralité, l'objectivité et le respect de la personne. Pour servir cette ambition, la Région est garante du bon fonctionnement des PSAD, de la montée en qualité du suivi des décrocheurs et de la cohérence régionale de la politique liée au décrochage.

## **II.2 Les enjeux d'une coordination régionale affirmée**

### **II.2.1 Une coordination déterminée par 4 grands principes**

La Région est convaincue que la mobilisation de tous les acteurs, aujourd'hui impliqués au plan régional, départemental et local, demeure un élément central de la réussite de cette démarche. Dans cette perspective, la coordination régionale des actions de prise en charge des jeunes doit, d'une part, contribuer à renforcer le travail avec l'État ainsi qu'entre tous les acteurs concernés du territoire, en particulier ceux de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ; d'autre part, pour que cette coordination soit synonyme de réussite, elle doit répondre à 4 grands principes :

#### **Sécurisation**

Soutenir les processus de travail, veiller aux moyens et assurer la traçabilité des résultats

- Ajustement des découpages en prenant en charge les décalages entre territoires des PSAD, des BAPE et des CIO et explorer des rapprochements entre PSAD ayant peu d'activité
- Assistance administrative et sécurisation matérielle
- Implantation d'une démarche qualité adaptée aux PSAD

#### **Clarification**

Préciser les responsabilités et expliciter les stratégies d'intervention

- Clarifier régionalement les références
- Mettre en place une fonction régionale d'observation du décrochage, d'analyse de l'activité des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
- Développer l'outillage méthodologique

### **Dynamisation**

Animer un réseau coopératif, des ateliers de mutualisation et des conférences

- Organiser des échanges entre PSAD présentant des caractéristiques proches
- Produire un repérage des pratiques existantes pour réaliser un répertoire de pratiques probantes en développant la concertation intersites
- Documenter certaines thématiques
- Soutenir les expérimentations

### **Communication**

Faire circuler les informations, développer la visibilité et valoriser les actions

- Favoriser les liens courts avec la recherche et notamment par l'intermédiaire de la Chaire de recherche sur la jeunesse
- Animer les coopérations interrégionales et transnationales

## **II.2.2 Des éléments de constat**

Les constats qui émanent de l'étude sur le travail de suivi évaluatif du déploiement des PSAD en Bretagne ainsi que sur leurs pratiques soulignent certaines difficultés rencontrées lors de l'utilisation de l'outil de recueil des données et une certaine hétérogénéité des méthodes.

D'une part, il convient de reconnaître qu'en Bretagne comme ailleurs, le fonctionnement des PSAD est dépendant de la qualité du Système interministériel d'échanges et d'informations (SIEI). Or, on peut constater quelques difficultés lors de son utilisation :

- Le périmètre sur lequel les données du SIEI sont collectées reste incomplet : il ne prend pas en compte les jeunes ayant rompu leur contrat d'apprentissage, les lycées maritimes et militaires.
- Les livraisons de données mériteraient d'être plus fréquentes. Le SIEI ne fournit que deux photographies par an (en novembre et en avril) du décrochage.
- L'absence d'Identifiant National d'Elève (INE) nécessite que les responsables de PSAD s'engagent dans des activités chronophages de vérification et de toilettage des listes transmises semestriellement (mars et octobre).
- Bon nombre d'injoignables le sont pour des raisons de coordonnées manquantes ou obsolètes fournies par les bases de données, notamment le SIEI.

A noter que pour pallier les points faibles de l'outil de recueil des données, l'État, responsable du SIEI, travaille à favoriser un plus grand croisement des bases de données, notamment celles de l'apprentissage, et des travaux menés par les différents ministères sont en cours pour élargir le périmètre de collecte et simplifier les outils.

D'autre part, l'étude relève des fonctionnements aussi divers que variés au sein des PSAD, que ce soit en termes de pilotage, de modes de contact, de niveaux d'activité et de formalisation d'outils. Pour partie, ces distinctions s'expliquent par les caractéristiques des territoires et par l'historique des partenariats locaux. Cependant, ces différenciations aboutissent à une relative inégalité de traitement pour les jeunes concernés. Elle pointe également les difficultés d'une organisation qui dispose de peu de moyens administratifs et repose, par conséquent, sur un fort engagement des responsables des PSAD.

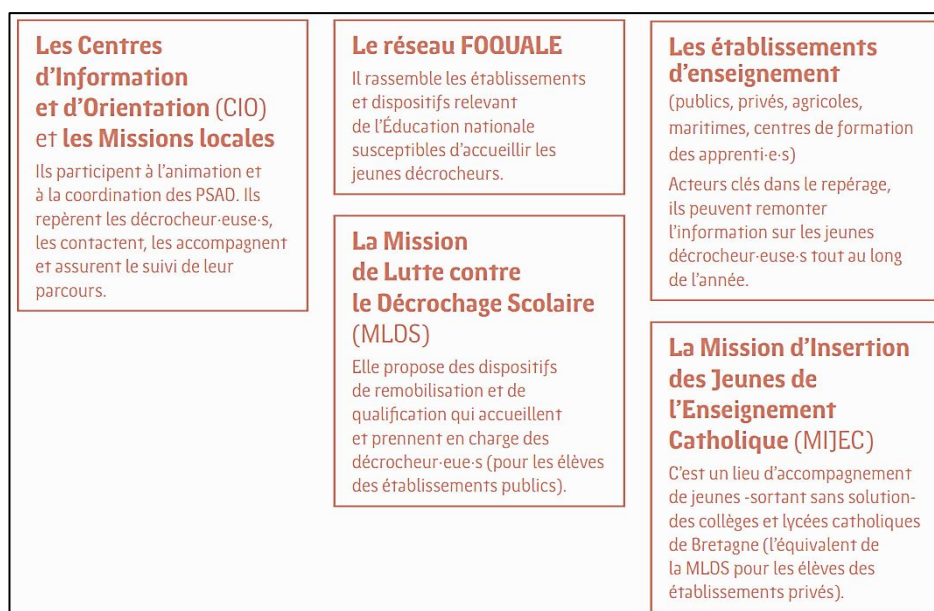
## II.2.3 Un rôle central des PSAD

Sur la base de ces constats, le rôle prépondérant des PSAD est confirmé. La convention relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle, signée le 14 décembre 2015 entre le Conseil Régional de Bretagne et l'état, rappelle que « *la conduite de cette politique partenariale et collective se structure autour des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), qui constituent l'outil de coordination de l'ensemble des acteurs locaux intervenant sur les phases de repérage, d'accompagnement et de suivi des jeunes ayant quitté le système de formation sans diplôme ni qualification* ».

A ce sujet, le Guide national de fonctionnement des PSAD <sup>25</sup> précise que celles-ci ne sont pas à comprendre comme une structure supplémentaire mais davantage comme un mode d'organisation de la prise en charge des jeunes en situation de décrochage portant sur le repérage, l'accompagnement et le suivi des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni certification professionnelle. Ainsi, les PSAD doivent organiser localement cinq types d'activités :

- **Repérage** des décrocheurs via le SIEI ou par signalement des acteurs
- **Prise de contact** avec le.la décrocheur.euse par contact téléphonique, courrier, mobilisation de son entourage...
- Si accord de la.du décrocheur.euse, **première rencontre** pour un diagnostic de situation, un bilan de compétences...
- **Recherche de solutions** et engagement dans un **parcours d'accompagnement** : retour en formation initiale, formation continue, emploi, dispositifs d'accompagnement spécifique...
- **Suivi du jeune** dans le cadre de son parcours d'accompagnement.

Dans ce cadre, les PSAD doivent soutenir un mode de coopération des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes : CIO, Missions locales, établissements scolaires, Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), Missions d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC), réseau FOQUALE, collectivités, services éducatifs et sociaux, associations ...



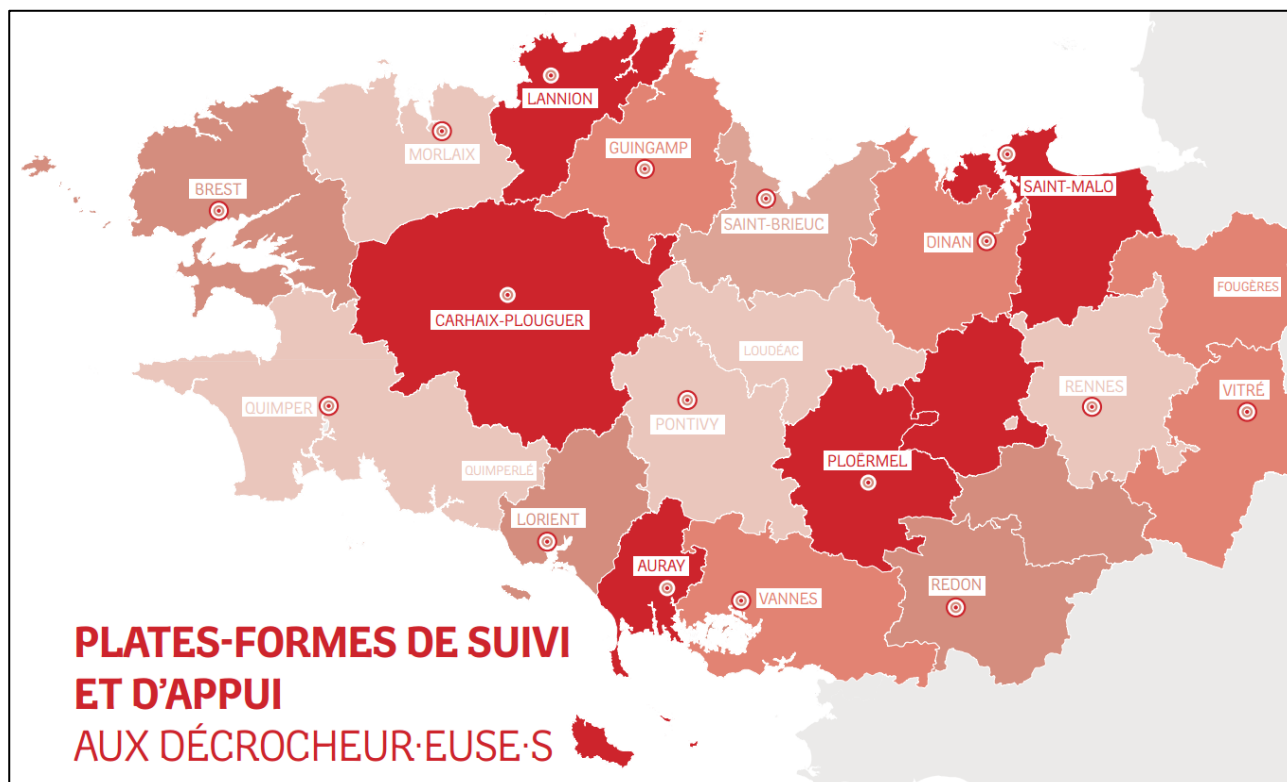
Les principaux acteurs du décrochage <sup>26</sup>

En Bretagne, les 17 plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs se sont déployées dès juin 2011 sous l'autorité des préfets. Leur découpage territorial s'articule, à quelques exceptions près, autour

25. État, ARF. « Guide des PSAD ». Mai 2015. 54p.

26. Région Bretagne. (2017). « Les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheur.euse-s en Bretagne ». Guide. [http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-03/guide-psad\\_a5-web.pdf](http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2017-03/guide-psad_a5-web.pdf)

de celui des 21 pays.



Périmètre des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans l'Académie de Rennes <sup>27</sup>

En juin 2016, une lettre de mission signée des trois partenaires régionaux (Préfet de Région, Président du Conseil régional de Bretagne et Recteur de l'académie de Rennes) a été adressée à chaque responsable de PSAD. Elle officialise la responsabilité partagée du pilotage et de l'animation de chaque PSAD entre un acteur de l'Éducation Nationale et un acteur de l'insertion : un.e directeur.trice de CIO et un.e directeur.trice de Mission Locale. Cette co-animation doit se traduire par un partage réel des responsabilités et des tâches entre les deux responsables. Elle doit permettre une juste représentation, au sein de chaque PSAD, des différents types d'acteurs (enseignement, formation, insertion, emploi), de croiser et de mutualiser leurs compétences, d'élargir le panel de solutions pouvant être proposées au jeune.

Plus récemment, en mars 2017, la Région a édité un guide des PSAD en Région Bretagne <sup>28</sup> qui présente synthétiquement le dispositif, son déploiement sur le territoire et identifie les responsables avec leurs coordonnées.

## II.2.4 Des objectifs de coordination régionale

La lettre de mission et le guide des PSAD en région Bretagne constituent les premiers éléments structurants de la coordination régionale des actions de lutte contre le décrochage. Les constats qui mettent en exergue les difficultés que rencontrent les PSAD pointent un certain nombre d'enjeux, pour tendre à une amélioration commune selon les orientations suivantes :

- **Une harmonisation des pratiques et une clarification des références**, afin de s'accorder sur des principes communs d'intervention, de partager les mêmes outils pour le repérage, la prise de contact, les entretiens, l'accompagnement et le suivi du jeune sans pour autant standardiser les pratiques

27. Ibid

28. Ibid.

- **Une mise en commun des ressources**, pour échanger et diffuser les pratiques qui fonctionnent
- **Une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire**, permettant d'ouvrir, de faire vivre le réseau et de tendre au travail collaboratif
- **Une logique d'expérimentation et d'évaluation**, afin d'élargir l'offre de solutions et de réduire le nombre d'injoignables
- **Une observation du décrochage**, en formation initiale (scolaire et apprentissage) au niveau régional, avec l'appui du GREF
- **Un regard sur les travaux de recherche** pour s'enrichir des expérimentations et des études menées sur le décrochage en France et ailleurs
- **Une meilleure articulation des politiques de lutte contre le décrochage**, avec pour ambition de décloisonner les politiques publiques et d'assurer une connaissance partagée des actions menées par l'Etat et par le Conseil régional



---

## III. LA COORDINATION REGIONALE

---

### III.1 Les orientations

Le nouveau cadre régional de références se structure en six orientations. Si certaines de ces orientations ont vocation à être déclinées dans les mois qui viennent, d'autres nécessitent encore réflexion. Elles se mettront en œuvre progressivement avec le souci de s'adapter aux réalités locales. Pour cela, elles donneront lieu à une déclinaison dans le cadre des feuilles de route établies pour chaque PSAD.

#### III.1.1 Vers une harmonisation des pratiques des PSAD

La disparité dans les pratiques des PSAD peut entraîner des inégalités de traitement pour les jeunes suivant leur territoire de résidence. En effet, actuellement, sur la base des données fournies par le système d'information national, les 17 PSAD bretonnes ne partagent pas toutes les mêmes critères pour repérer les jeunes. Cela appelle une nécessaire clarification des modalités de repérage et d'accompagnement. Favorisant les adaptations aux dynamiques de chaque territoire, il s'agira de faire converger les fonctionnements des PSAD sur la base de principes communs d'intervention.

Cette question de l'harmonisation des pratiques se pose tout particulièrement concernant le repérage des jeunes qui ont rompu leur scolarité. 16-19 ans ou 16-25 ans, avec ou sans diplôme... En effet actuellement, sur la base des données fournies par le système d'information national, les 17 PSAD bretonnes ne repèrent pas les mêmes jeunes.

##### ➤ Le public cible

A partir des textes réglementaires et en tenant compte des situations parfois spécifiques de décrocheurs, des échanges avec les responsables des PSAD<sup>29</sup> ont permis de sécuriser la « **définition** » du **décrochage** et d'envisager ses **différentes déclinaisons** selon des critères partagés :

- les jeunes **de 16 à 25 ans** ayant quitté leur scolarité en cours d'année sans obtenir une qualification ou un diplôme, dans le second degré. L'élargissement aux jeunes jusqu'à 25 ans offre plusieurs intérêts dont celui de mettre en correspondance le public des PSAD avec le droit au retour en formation qui concerne cette même tranche d'âge. Il est aussi en cohérence avec les publics des missions locales et permet donc à des jeunes de plus de 19 ans d'être repérés, contactés voire accompagnés quel que soit leur lieu de résidence,
- l'ensemble des jeunes **n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant au cursus scolaire ou en apprentissage, dans lequel ils étaient inscrits**, qu'ils possèdent ou non un premier diplôme ou une certification.

---

29. Réunion du 8 juin 2017 « Harmonisation des modalités de repérage - PSAD »

## ➤ Les modalités de repérage

### L'utilisation de l'application « RIO »

L'application RIO est une interface utilisateur du système interministériel d'échanges de données (SIEI), utilisée par les PSAD pour centraliser les données recueillies et consulter la liste des décrocheurs. Elle est considérée comme un outil peu simple d'utilisation malgré ses évolutions. Une meilleure utilisation de RIO et le déploiement d'outils harmonisés doivent permettre d'entrer plus concrètement dans une démarche orientée vers la qualité.

La Région, en lien avec les autorités académiques, proposera des temps de formation concernant l'utilisation de cette application afin d'harmoniser les pratiques entre PSAD et de les soutenir dans l'utilisation de l'outil.

### L'évolution d'une campagne bisannuelle vers une logique de suivi en flux continu

Comme évoqué précédemment, les données fournies aux PSAD par le SIEI sont partielles ; par exemple, les jeunes ayant rompu un contrat d'apprentissage ou étant scolarisés au sein de lycées maritimes sont absents de cette base de données. Par ailleurs, la transmission bisannuelle des listes provoque des périodes de latence importantes entre le moment du décrochage et la prise de contact.

Afin de dépasser ces problématiques liées à un système d'information national encore perfectible, il s'agit d'élargir le repérage des jeunes « décrocheurs ».

**La Région propose que**, peu à peu, grâce à des partenariats resserrés avec les acteurs du territoire de la PSAD, **cette activité ne se fasse non plus sur deux campagnes mais donne lieu à un repérage en continu**, c'est-à-dire « au fil de l'eau » ; l'établissement scolaire - privé, public, agricole, maritime... ou le CFA étant invité à contacter la PSAD de son territoire s'il constate qu'un jeune n'est plus scolarisé afin que celle-ci assure une prise en charge réactive.

Ces contacts devront être fortement encouragés par une large communication régionale sur le rôle et les missions des PSAD, en tout premier lieu auprès de la communauté éducative et des CFA.

### La modélisation d'outils de repérage et de prise de contact

La coordination renforcée des PSAD doit également servir la co-construction d'outils communs pour tendre vers une harmonisation des usages.

La Région propose, afin de sécuriser le fonctionnement et d'harmoniser les pratiques, d'élaborer de manière partagée différents outils : protocole de traitement des listes, de prise de contact, mise en place d'une fiche de liaison accompagnant les parcours des jeunes ...

Co-élaborés avec les responsables de PSAD, ces outils seront testés sur plusieurs PSAD avant leur généralisation.

## **III.1.2 Une affirmation du binôme Mission locale et CIO**

Si à la création des PSAD en 2011, le pilotage du dispositif était confié aux CIO, l'État et la Région affirmaient dans la lettre de mission de juin 2016 (*cf. p 16*), le co-mandatement CIO-Mission locale, afin d'officialiser le partage de la responsabilité et de l'animation de la plate-forme entre les CIO et les missions locales. Les objectifs sont d'élargir le panel de solutions à proposer aux jeunes (reprise d'études et insertion professionnelle), de favoriser un partage des tâches dans l'organisation des instances, dans l'animation comme dans la gestion administrative de la PSAD et de favoriser le développement des partenariats, de l'expérimentation et de la communication.

On peut noter que la co-animation en binôme reste inégale d'une plate-forme à l'autre. La Région

souhaite, pour que cette co-animation devienne effective dans le quotidien de la PSAD, confier aux responsables de PSAD la responsabilité d'établir une feuille de route annuelle qui permettra de formaliser les conditions concrètes de cette co-animation : quels moyens mobilisés pour la faire vivre ? quels partages des tâches ? ...

Pour accompagner cette co-animation des PSAD, une réflexion est actuellement menée par la Région avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et le Rectorat autour des questions d'organisation du **partage des tâches administratives** entre les secrétariats des CIO et des Missions locales et de **valorisation financière de l'implication des structures** dans les tâches administratives. La Région pourra de façon ponctuelle proposer d'apporter un soutien, en termes de fonctionnement mais aussi d'investissement.

### **III.1.3 Mobilisation collective des acteurs et dynamisation des partenariats**

Les PSAD ont une forte vocation partenariale ; leur objectif étant de « *coordonner les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes afin de mettre en commun les informations dont ils disposent pour assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme et rechercher les meilleures conditions de leur accompagnement personnalisé vers un retour en formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi* »<sup>30</sup>.

La Région est convaincue que la mobilisation de tous les acteurs est un élément déterminant de la réussite de la prise en charge des jeunes. Ceci étant, le fonctionnement en réseau et la coordination entre partenaires au sein des PSAD doivent encore être étendus via une plus grande densité du réseau partenarial et via des pratiques de coopération et d'échange d'expériences plus soutenues : échanges resserrés, passage de relais, fiche de liaison ...

Ces partenariats sont évidemment de nature variable selon les spécificités du territoire (ampleur du phénomène du décrochage, proximité et densification des acteurs ...) et de l'antériorité des logiques partenariales.

#### ➤ **Vers un élargissement des partenariats au sein des PSAD**

Les propositions d'accompagnement faites au jeune doivent être le fruit de décisions collectives portées par la PSAD, charge à l'opérateur le plus pertinent d'assurer un premier suivi du jeune. L'intérêt est d'éviter de privilégier des dispositifs directement portés par le « prescripteur » lui-même, sans tenir compte des besoins des jeunes.

Pour cela, la plupart des PSAD sont aujourd'hui constituées d'un noyau dur de partenaires qui participent à des instances très opérationnelles visant à repérer les jeunes, les contacter et leur proposer un parcours d'accompagnement. On retrouve le plus couramment les CIO, les missions locales, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique et de façon plus variable les CFA, le réseau Foquale. **Ce noyau dur doit être maintenu et élargi**, pour les PSAD concernées, aux CFA, au réseau Foquale et aux établissements de formation initiale du territoire.

Le deuxième cercle d'acteurs de la PSAD devra s'étoffer afin d'apporter une aide aux acteurs centraux concernant le repérage des jeunes. Il pourra permettre de révéler des situations non détectées par le SIEI. Ces acteurs peuvent disposer d'informations utiles à la prise de contact des jeunes repérés comme injoignables. Les solutions travaillées et portées collectivement par la PSAD seront d'autant plus adaptées aux besoins des jeunes.

Ce 2<sup>ème</sup> cercle peut être composé <sup>31</sup> :

- des collectivités locales, des parents et fédérations de parents, du réseau Information

<sup>30</sup> Guide des PSAD actualisé au 12 mai 2015

<sup>31</sup> Voir schéma en annexe

Jeunesse, des coordonnateurs Réussite éducative, des associations, des Journées de Défense et Citoyenneté,

- des services sociaux, des acteurs de la santé, de la prévention spécialisée et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- des organismes de formation continue,
- des entreprises, des chambres consulaires (CCI, CMA, etc.), de Pôle emploi, ainsi, que si besoin les membres associés du SPRO-EP<sup>32</sup>

La Région propose de favoriser dans la durée ces dynamiques partenariales, de dépasser des coopérations reposant sur les seules logiques de relations personnelles entre professionnels. Dans cette perspective, il s'avère pertinent de les inscrire sous la forme d'alliances éducatives pour la persévérance et la réussite des jeunes, ce qui induit « un *investissement fort des acteurs en fonction d'un but alors que l'idée de collaboration implique la complémentarité entre professionnels* »<sup>33</sup>.

L'alliance éducative privilégie un continuum des services tout au long de la scolarité à une externalisation de la prise en charge du jeune, décrocheur ou en risque de décrochage. Pour se faire, elle mise sur l'adhésion des parents, l'intervention de plusieurs professionnels de différents champs pour répondre à la diversité des situations et sur l'utilisation de partenariats et de dispositifs déjà existants. L'alliance éducative permet d'avoir une vision globale de la situation, de mettre en place un dispositif ponctuel d'accompagnement ciblé et de proposer une ou plusieurs solutions individualisées.

La réussite d'une telle démarche passe par un engagement fort, l'implication et l'adhésion de tous les acteurs, un suivi régulier et une évaluation finale du dispositif individualisé.

### **III.1.4 Mutualisation, regards croisés, réflexivité et partage de pratiques**

#### **➤ La veille au service de la mise en commun des ressources**

Comme coordinateur des actions de prise en charge des décrocheurs, le Conseil régional de Bretagne s'engage à accompagner les acteurs régionaux et locaux dans la prise en compte des informations et des analyses relatives au décrochage. Pour ce faire, le GREF assure une mission de veille et actualise régulièrement un **dossier thématique** et une **boîte à outils** recensant l'ensemble des solutions dédiées au décrochage et disponibles sur le territoire breton.

Cette veille régulièrement actualisée s'avère d'autant nécessaire qu'il existe une multitude de solutions relevant de la responsabilité de nombreux acteurs et issues de dispositifs qui peuvent être nationaux, régionaux, départementaux, voire locaux. Il convient donc de les faire connaître et de les rendre accessibles, en particulier aux responsables et partenaires des 17 PSAD. Ce travail sera complété des contributions des responsables de PSAD. Un espace collaboratif pourra être mis en place à cet effet.

#### **➤ Des rencontres favorisant l'analyse de pratiques**

Les pratiques très diverses des responsables de PSAD ont révélé la nécessité d'animer un réseau coopératif afin de mutualiser les expériences, d'échanger sur les réussites et les difficultés rencontrées dans leur activité quotidienne de remédiation dans un souci de résoudre ces problématiques.

---

32. Il existe 10 membres associés au sein du SPRO-EP : Association des Jeunes Industries Bretagne (AJIR Bretagne), association Jeunesse et Entreprises du Finistère (AJE29), Cité des Métiers des Côtes d'Armor, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, la DRONISEP, l'Exploratoire (35), Cap Avenir, la Touline.

33. Tièche-Christinat et al (2012). Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs. Dossier d'actualité veille et analyse, n°84, p.18

La Région propose un **fonctionnement de réseau** se traduisant par des rencontres régulières entre responsables des différentes PSAD au moins deux fois par an sous la forme de **séances plénières** ou **d'ateliers plus spécifiques**.

Une partie de ces temps de travail pourront s'organiser en fonction de rapprochements entre des PSAD ayant les caractéristiques proches : acuité de la problématique du décrochage scolaire sur leur territoire, fonctionnement, structuration du pilotage, degré d'outillage...

➤ **Des temps de prise de recul**

Afin de permettre la prise de recul des responsables de PSAD au regard de leurs missions, de capitaliser les travaux de recherche menés sur la question du décrochage et dans une volonté de favoriser une montée en qualité de la prise en charge des jeunes décrocheurs, la Région organisera des temps d'échanges et d'apports réflexifs.

Elle s'appuiera sur l'expertise de la **Chaire jeunesse** via l'organisation de **séminaires de réflexion au moins deux fois par an** à l'attention des responsables de PSAD. Ces séminaires pourront être ouverts à d'autres acteurs dont la communauté éducative afin de partager ces temps et d'encourager des alliances régionales et locales pour la persévérance et la réussite des jeunes<sup>34</sup>.

Il s'agira de présenter et de partager les travaux de recherche qui, sur ce sujet, sont de plus en plus nombreux que ce soit sur les facteurs et déterminants du décrochage, les parcours du décrochage voire encore récemment sur les raisons du raccrochage de certains jeunes. Ces temps pourront être également consacrés à des contributions d'acteurs particulièrement mobilisés sur ce sujet : associations, autres collectivités voire au développement de coopération sur la scène européenne (via le réseau EARLALL) et internationale. L'intérêt est de capitaliser les apprentissages issus du territoire breton et de les comparer aux pratiques qui font leurs preuves, en France et à l'étranger.

### **III.1.5 Valorisation de l'innovation et de l'expérimentation**

Des réponses spécifiques sont à construire et à inventer pour mieux accompagner les jeunes, réduire les transitions entre les dispositifs, sécuriser les parcours et accélérer, si besoin, l'entrée en formation ou en emploi. La Région s'engage à soutenir des actions nouvelles, locales et partenariales, en faveur du raccrochage des jeunes via des expérimentations, portées par les PSAD.

Concernant cet **encouragement à l'innovation régionale et locale**, trois grandes dimensions peuvent, dès à présent, être envisagées :

- en s'appuyant sur les pairs, les familles, les acteurs de l'éducation populaire, de **nouveaux supports de communication** sont à développer pour toucher à la fois le plus grand nombre mais aussi les jeunes les plus isolés
- en imaginant de **nouvelles stratégies** pour tenter de dépasser les difficultés à contacter les jeunes ainsi que pour dépasser les refus de prise en charge et le non-recours à leurs droits.
- en **diversifiant les solutions** proposées voire en les adaptant au plus près des besoins des jeunes.

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres thématiques pourront être explorées. Les expérimentations devront être suivies et connues de tous. Les enseignements seront capitalisés pour nourrir la dynamique régionale. Ils seront accompagnés en terme d'évaluation, de diffusion voire de transférabilité. Ces démarches d'expérimentation devront être portées collectivement par les

---

34. En 2017, trois séminaires sont organisés : *La gouvernance des politiques éducatives en Europe*, Patricia Loncle, enseignant-chercheur à l'EHESP, titulaire de la Chaire Jeunesse (mars 2017) - *Prendre en compte les élèves dans leur « globalité » ? Usages de la vie privée dans la gestion des problèmes scolaires au lycée*, Lila Le Trividic Harrache, doctorante en sociologie Chaire Jeunesse (septembre 2017) - *Le décrochage scolaire à l'échelle des territoires*, Pierre-Yves Bernard, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Nantes (décembre 2017).

acteurs de la PSAD ou de plusieurs PSAD renforçant ainsi l'action concertée et la mise en réseau.

La Région élaborera un cahier des charges qui précisera les principes et modalités de soutien aux actions innovantes. Une attention particulière sera portée à la simplicité de ce dispositif.

### **III.1.6 Pour une meilleure connaissance du décrochage en Bretagne**

Les données concernant le décrochage en Bretagne restent aujourd'hui très partielles.

La Région, en lien avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et le Rectorat, mettra en place un observatoire régional du décrochage afin de connaître plus précisément le phénomène sur le territoire breton et adapter, si besoin les politiques publiques.

Cet observatoire régional aura également vocation à valoriser l'activité des PSAD via la remontée de tableaux de bord et à donner une plus grande visibilité de leurs actions.

Portée par le GREF, cette **fonction d'observatoire régional** du décrochage pourra concerner :

- l'évolution du décrochage dans le temps en confrontant plusieurs indicateurs : les données des systèmes d'information, les sortants après échec à l'examen et le nombre de NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) et la part de non diplômés et non scolarisés. Ce premier indicateur permettra de confronter les logiques de stock et de flux ;
- les caractéristiques des décrocheurs bretons : sexe, âge, type d'établissements fréquentés, secteurs d'activités, formation d'origine ;
- des éléments sur l'activité de la PSAD : nombre de jeunes contactés, nombre d'injoignables, situation des jeunes lors de la prise de contact, si le jeune accepte ou non le rendez-vous, l'accompagnement proposé ;
- le devenir des décrocheurs à 6 mois ou un an via l'angle des dispositifs ou via l'étude d'une cohorte de jeunes décrocheurs ayant été repérés sur une ou plusieurs PSAD, avec prise en compte de la parole des jeunes.

Chaque année, une synthèse régionale de l'ensemble des données sera publiée et diffusée.

Le SIEI actuel n'assurant pas un repérage exhaustif, la Région propose de construire, avec les responsables de PSAD, un outil visant à recenser l'ensemble de ces éléments. Cet outil numérique permettra de remonter ces données et de favoriser les échanges entre les acteurs des PSAD. Il aura vocation à remplacer d'autres outils de suivi mis en place par certaines PSAD afin de limiter les saisies.

Pour consolider les types de données présentées ci-dessus et vérifier la faisabilité et l'efficacité d'une telle proposition, une expérimentation sera lancée sur trois ou quatre PSAD durant les deux campagnes de repérage des décrocheurs de l'année scolaire 2017-2018.

## **III.2 Les instances de pilotage et de suivi**

### **III.2.1 Le niveau régional**

Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) et notamment sa commission dédiée "Orientation tout au long de la vie" constituent l'instance partenariale de concertation et de suivi, compétente en matière de lutte contre le décrochage.

Parallèlement, la Convention passée entre l'Etat, la Région et le Rectorat en décembre 2015 fait état d'instances de coordination complémentaires :

- un comité présidé par le Recteur qui est l'instance de concertation et de suivi pour les actions de prévention et d'intervention menées par l'Éducation Nationale et les autres acteurs concernés le cas échéant auquel serait associé désormais le Conseil régional de Bretagne,
- le comité de coordination régionale des politiques de lutte contre le décrochage, instance de pilotage et de suivi des actions de remédiation, présidé par la Région. Associant, à sa création, le Rectorat, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), la Chaire de recherche sur la Jeunesse et la DIRECCTE, cette instance s'est progressivement élargie en accueillant l'Association Régionale des directeurs de CFA (ARDIR), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) afin que l'enseignement agricole et l'apprentissage soient également représentés. Elle a vocation à s'ouvrir à l'enseignement maritime pour une juste représentation des voies de formation.

Concernant les modalités de coordination technique, comme exposé précédemment, deux réunions annuelles, associées aux temps de séminaire, réuniront l'ensemble des responsables des PSAD. Ces rencontres permettront de créer une dynamique régionale, d'échanger et de mutualiser les retours d'expérience, de partager les éléments d'observation et de suivi des décrocheurs au niveau régional, et d'accompagner les évolutions de la coordination régionale.

### **III.2.2 A l'échelle locale et territoriale**

Au sein de chacune des 17 PSAD bretonnes, un comité de pilotage local fixe les grandes orientations, élabore le plan d'actions, met en commun les actions menées par les différents acteurs sur le territoire concerné, produit un bilan d'activités.

La Région est associée aux comités de pilotage des PSAD dès lors que sont évoquées les solutions d'accompagnement pour les jeunes décrocheurs et/ou l'engagement vers des expérimentations.

En complément, un échelon infrarégional sera mobilisé en tant que de besoin. Selon les thématiques de travail, les sujets d'expérimentation, les regroupements auront pertinence à s'établir selon des critères de proximité géographique et/ou de typologie d'organisation.

Par ailleurs, les responsables de PSAD pourront être invités une fois par an aux réunions des Commissions Départementales Emploi-formation et des Commissions Territoriales Emploi-Formation afin de présenter leur activité.

## Vers une dynamique partagée État -Région en faveur de la réussite de tous les jeunes

Le Conseil régional réaffirme sa volonté de coordonner son intervention avec celle de l'État, et cela en faveur de la réussite de tous les jeunes. Dans le respect des compétences de chaque institution, il s'agit d'assurer un lien entre le travail réalisé en amont du décrochage au sein des établissements et lors de l'accompagnement du jeune ayant décroché. L'objectif serait de **partager davantage les informations** et avoir le souci **d'articuler les actions** qu'elles soient menées au titre de la prévention, de l'intervention et de la remédiation.

Cette articulation des politiques publiques permettrait de renforcer les complémentarités dans la prise en charge du jeune ayant rompu son cursus et cela quel que soit son rapport à la scolarité. Renforcer les échanges entre les différents organismes et acteurs encourage le **repérage et la diffusion de pratiques efficaces** tant pour prévenir le décrochage qu'en limiter les risques ou pour faciliter le raccrochage.

Actuellement, le travail des PSAD est centré sur les actions de remédiation : repérage, contact et l'accompagnement des jeunes dont la rupture est avérée. Les responsables de plate-forme ne sont pas à l'initiative directe de la mise en œuvre d'actions de prévention et d'intervention s'adressant à des jeunes en risque de non diplomation. Certaines PSAD font cependant état de liens importants avec les activités de prévention et d'intervention mises en place par d'autres acteurs présents au sein de la PSAD : c'est le cas du réseau FOQUALE, de la MLDS et la MIJEC. Ceci permet d'assurer une complémentarité entre les dispositifs, les offres de services, les types d'accompagnement ... Cette articulation ne peut être rendue possible que par l'intervention d'un panel élargi d'acteurs travaillant sur ces différents champs.

Ces logiques rapprochant les actions de prévention, d'intervention et de remédiation méritent d'être encouragées. Il pourra être envisagé de développer, à l'échelle de certaines PSAD et sous condition d'expérimentation, des **stratégies intégrées des politiques de prévention et de lutte contre le décrochage**, conformément à l'esprit de la convention signée entre le Conseil régional de Bretagne et l'État, en décembre 2015.

Concrètement, cette démarche visant à décloisonner les structures et dynamiser les liens partenariaux pourrait se mettre en place à l'initiative du **Comité de coordination régionale des politiques de lutte contre le décrochage dont la vocation serait alors élargie**. Ainsi, d'une instance spécifiquement dédiée aux actions de remédiation, ce Comité constituera une instance de concertation concernée par **l'ensemble des politiques dédiées au décrochage**.



---

## **ANNEXES**

---

1. Les missions des responsables des PSAD
2. Le réseau partenarial

### MISSIONS DES RESPONSABLES DE PSAD<sup>35</sup>

La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) est l'instance de coordination des réseaux de partenaires impliqués dans la recherche de solutions (retour en formation initiale, insertion) pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Le(s) responsable(s) de plate-forme est/sont le(s) chef(s) d'orchestre de la plate-forme, en lien avec tous les acteurs qui y participent. Dans une logique de travail partenarial, la responsabilité de la plate-forme doit être partagée entre, à minima, un binôme responsable de PSAD Éducation nationale - Mission locale.

**Leur mission principale** est d'animer la plate-forme et de coordonner les acteurs qui participent à son fonctionnement afin de repérer, contacter, accompagner et suivre au mieux les jeunes décrocheurs.

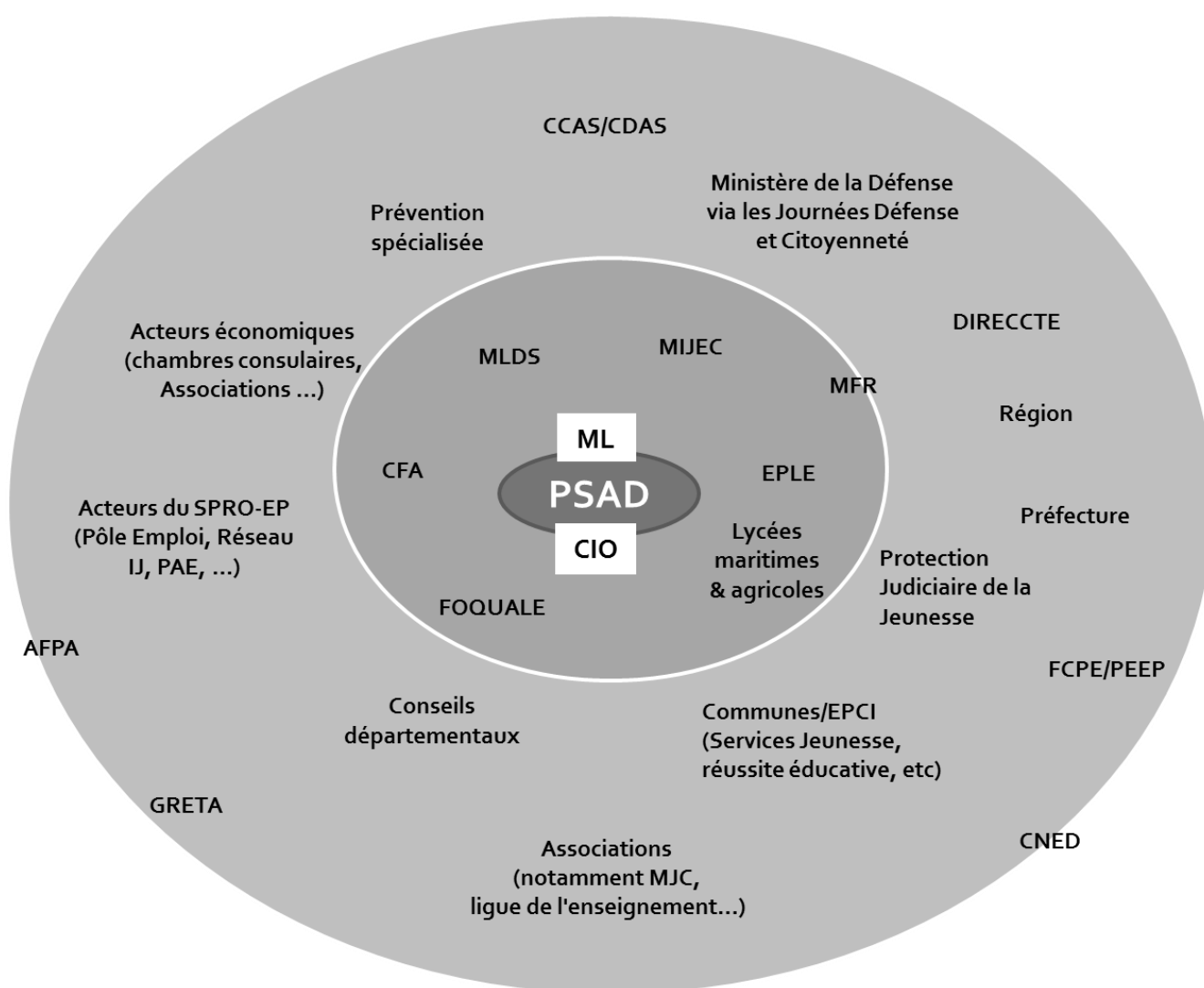
#### Leurs activités principales :

- Identifier, contacter et mobiliser les acteurs de la plate-forme (notamment pour élargir le repérage des jeunes non identifiés par le SIEI, participer à la première phase de diagnostic de la situation du jeune).
- Coordonner les actions des membres de la plate-forme dans la prise en charge et le suivi de l'ensemble des décrocheurs via une animation partenariale et participative de la plate-forme (réunions restreintes et plus élargies)
- Proposer des solutions adaptées à la situation de chaque jeune
- Lancer et coordonner toute initiative utile à l'amélioration des résultats de la plate-forme (développement d'outils locaux, recherche de solutions innovantes, remontées de « bonnes pratiques » ...)
- S'assurer de la mise à jour au fil de l'eau du dossier du jeune dans les outils et du suivi du jeune sur toutes les étapes de son parcours, ainsi que de l'alimentation des statistiques
- Suivre l'activité de la plate-forme et ses résultats (gestion des campagnes SIEI, suivi des objectifs et indicateurs d'activité et de résultats dans le cadre de l'application RIO SUIVI et des travaux du GREF)
- Participer aux rencontres régionales et départementales des PSAD.
- Communiquer sur l'activité de la plate-forme vers les différents réseaux, ainsi que vers les jeunes et leurs familles.

---

35. Les missions et activités principales sont rappelées dans le document élaboré conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère du travail et l'Association Régions de France : « Guide des Plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage », 2015

## LE RESEAU PARTENARIAL



**POUR UNE STRATÉGIE CONCERTÉE  
EN FAVEUR DES JEUNES SORTIS  
DE FORMATION INITIALE  
SANS DIPLÔME (en breton)**

Logo + adresse du CRB